

CONSEIL DE L'EUROPE
Conférence des ONG
Session 20-24 juin 2016
Conférence plénière

Conférence plénière

Débat d'actualité sur le traitement des migrants, des réfugiés et des ONG défendant leurs droits :
constats à l'action - Débat thématique pour la société civile

I) Introduction par la Présidente Anna Rurka

1) Départ de Jutta KUTZKOW, Chef de la Division des ONG et de la société civile qui a pu constater le renforcement du rôle politique des ONG ; elle est remplacée par Marianne HENNESSY qui mettra davantage l'accent sur le soutien du Conseil de l'Europe à la société civile. Les ONG ayant le statut participatif collaborent avec toutes les instances du Conseil de l'Europe. Il faut non seulement renforcer la voix des ONG mais soutenir et défendre la société civile en Europe, défendre le financement étranger des ONG russes.

2) Création d'un Comité de coordination pour le Processus de Turin : comment mobiliser les ONG sur les droits fondamentaux de la Charte sociale européenne ? Et la réclamation collective ?

3) Rappel de la Journée du 17 octobre, « Journée mondiale pour l'éradication de la pauvreté » qui, cette année, s'intéressera particulièrement aux jeunes en situation d'exclusion - logement, formation professionnelle et emploi- avec la participation d'une délégation de jeunes polonais et de jeunes grecs.

II) Débat d'actualité sur le traitement des migrants

La Présidente Anna RURKA affirme l'obligation de tous les Etats membres de respecter les droits de l'homme. Les migrations changent notre manière de vivre. Comment ensemble transformer la tragédie en action positive et solidaire ? Les mesures de protection des droits doivent être prises en fonction des menaces réelles.

2) Mme l'Ambassadrice Astrid HELLE, Représentante permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe et Présidente du Groupe de Rapporteurs des Délégués des Ministres sur la Démocratie (GR-DEM) : « *Position du Comité des Ministres sur l'accord UE/Turquie : comment transformer la tragédie en position positive et humanitaire ?* »

Depuis 12 mois, il y a un afflux massif de migrants. Il peut y avoir beaucoup de divergence entre la société civile organisée et les représentants des gouvernements. Mais il y a unanimité au Comité des Ministres sur le fait que les Etats membres ont comme obligation de veiller au respect des droits de l'homme des réfugiés et des libertés fondamentales comme le requièrent la Convention européenne des Droits de l'Homme ainsi que la Charte sociale européenne: cette Convention ne donne pas le droit de résidence mais le droit de non refoulement et d'un examen individuel. Pour guider les Etats membres à mettre en place des politiques migratoires et d'intégration dignes des droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe dispose d'un « arsenal » d'instruments juridiques et de plans d'action. Ainsi il est conscient du fait que la violence subie par les femmes lors de déplacements migratoires, tout comme l'exploitation sexuelle des enfants sont des problèmes majeurs, tout comme celui des enfants nés durant le déplacement de leurs mères et qui ne peuvent pas être enregistrés.

Le contrôle efficace des frontières, la coopération avec les pays tiers et des filières de migration sûres et légales sont les composantes d'une solution globale pour lutter contre la traite des êtres humains.

Nous devons également intensifier nos efforts au plan collectif en matière d'aide humanitaire et de coopération économique pour traiter les causes profondes des flux migratoires : migrants sans statut de réfugié : Erythréens, Afghans, somaliens, Palestiniens...) mais pour des raisons économiques, politiques ou culturelles.

La crise « des réfugiés » est source du débat sur le terrorisme, de la radicalisation : envisager l'éducation des critères d'une société démocratique, du savoir-vivre dans une société multiculturelle.

2) « Pour un sourire d'enfant » représenté par Marc Van den Reeck, Chef de la Coopération Internationale, Ambassadeur de Belgique

Création de l'OING en 1995 : champ de son activité : disparition, recherche d'enfant, secteur social et médical. En 2015, 97 000 enfants ont été pris en charge en Grèce : 10 000 enfants ont disparu soit en fuyant le camp de rétention car ils sont détenus dans des conditions déplorables, certains sont victimes de trafic. La fermeture des frontières au Nord bloque 7 000 personnes.

Des services de qualité doivent être assurés. Beaucoup ne pourront pas quitter le territoire et ils ont besoin de tout un concept qui permette de leur rendre le sourire. L'organisation doit prendre en compte toute la palette de services: logement, soin, éducation, nourriture, donc un personnel permanent. Possibilité de prendre en charge des enfants qui naissent jusqu' à cinq ou six mois. Les solutions sont à trouver à long terme et ne pas arrêter l'aide faute de financement. « Sourire de l'enfant » a son propre financement et privilégie les migrants.

3) Tomàs Bocek, Ambassadeur de la République tchèque, Chef de la coopération internationale, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur la migration et les réfugiés.

« Comment les ONG peuvent-elles contribuer à l'action du Conseil de l'Europe pour la migration et continuer à faire ce qu'elles font ? »

Son mandat s'applique à améliorer la coopération avec les institutions européennes et les organisations internationales (UE, OCDE, Nations Unies et le Conseil de l'Europe). Les ONG assistent les migrants et les réfugiés ; elles sont des « chiennes de garde » avec leurs rapports et leurs communiqués de presse qui permettent d'identifier les problèmes et les bonnes pratiques :

- 1) visite de T. Bocek en Turquie et constat de la violence des forces de l'ordre aux frontières ; rencontre de 2 ONG turques et recueil de leurs conseils et de leur avis lors de la visite des lieux « d'accueil ».
- 2) Réunion avec les OING basées à Bruxelles pour l'accès aux droits sociaux des réfugiés à Izmir et la mise en œuvre, en Grèce, des recommandations pour une politique d'insertion selon leurs connaissances.

L'Ambassadeur a choisi la protection des enfants migrants comme une des priorités de son mandat

4) Anne Nègre, Experte égalité de la Conférence des OING

« Dans ces actions vis à vis des réfugiés existe-t-il un programme spécifique pour les réfugiées femmes souvent violées, maltraitées ? »

Réponse de Marc Van den Reek : « Tant en Turquie qu'en Grèce, mais surtout en Turquie la position des femmes veuves est très difficile, la seule ressource est de faire travailler les enfants pour vivre. Le prochain domaine de travail sera « les femmes ».

5) Lora PAPPÀ Présidente de l'ONG grecque METAdrasi : *Action pour la migration et le développement spécialement dans les îles.*

Elle dénonce la procédure de demande d'asile extrêmement lente en Grèce, faute de personnel et d'interprètes qualifiés et par manque chronique d'interprètes qualifiés. Certains ONG utilisent des interprètes non fiables et cette pratique peut mettre en danger les personnes dans les régions où de nombreux passeurs opèrent. De plus la priorité donnée aux ressortissants syriens, et aux « cas de Dublin » est discriminatoire vis-à-vis des ressortissants d'autres nationalités.

Les incertitudes induites par les nouvelles politiques visant à cadrer l'afflux migratoire sont à la base de grandes tensions. Depuis le 20 mars 2016, date de l'entrée en vigueur de l'accord Union européenne-Turquie, les réfugiés n'ont pas le droit de quitter les îles et y sont bloqués. Les enfants non accompagnés y résident dans des conditions d'insécurité graves et sont victimes de viols ou de suicides, surtout la nuit.

Les ONG locales sont exclues de certains financements internationaux (par exemple délivrés par DG ECHO de la Commission européenne) car pour y avoir accès, il faut avoir « un framework partnership agreement », établi entre des ONG d'au moins 3 pays différents.

Lora Pappa souligne l'urgente priorité de coordination entre les ONG nationales et internationales pour éviter non seulement le chevauchement des programmes mais aussi apporter une aide plus efficace et éventuellement la création de nouvelles ONG là où nécessaire.

Ce sont des ONG étrangères qui viennent travailler en Grèce avec les fonds ECHO ; elles ne connaissent pas le cadre légal grec, ni les réseaux nécessaires pour travailler de pair avec la population locale. METAdrasi a perdu 10% de son personnel durant ces derniers mois. Cela résulte directement de l'arrivée des ONG internationales qui offrent des conditions d'emploi et de salaires plus élevés que ceux que les ONG grecques peuvent proposer.

Lora Pappa conclue qu'elle apprécie beaucoup l'action du Conseil de l'Europe qui est, pour elle, « la conscience » de l'Europe et dont le soutien est irremplaçable.

III-Comment garantir des conditions d'accueil convenables et l'accès des demandeurs d'asile à leurs droits

1) Mauro Striano – *Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abris (FEANTSA)* Le cadre juridique pour l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile est très clair : accès à l'enseignement pour les mineurs et à l'emploi pour les adultes. Des mesures doivent être prises pour les violences de genre. Les migrants en situation irrégulière sont rejetés et ne bénéficient d'aucun service. Nécessité d'accueillir les demandeurs d'asile. Pourtant 40% sont sans abris et discriminés sur le marché du travail ; on note aussi une concurrence croissante entre les sans-abris natifs et les sans-abris migrants car le marché manque de logements.

2) Richard Fischer - *Conférence des Eglises Européennes (COMECE)* Les églises en Europe sont très engagées dans l'accueil des réfugiés et des migrants aux côtés des OING. Le protocole de réclamation collective est une arme constructive. La COMECE a déposé un recours auprès de la CEDH pour les migrants sans papiers qui manquent de nourriture; elle a déposé aussi une réclamation collective contre le gouvernement des Pays-Bas qui ne respecte pas la loi sur le regroupement des familles.

3) Annicka RYNGBECK – *Union européenne Plateforme sociale des droits de l'homme et des migrations – La solidarité des ONG est-elle un délit ?*

Manque de clarté de la législation européenne actuelle et de la Charte européenne des droits de l'homme sur l'assistance humanitaire. Elle a insisté sur le droit des ONG à délivrer l'aide aux personnes vulnérables, y compris les migrants en situation irrégulière. En Grèce, à Lesbos des bénévoles ont été arrêtés pour avoir fourni de l'aide à des migrants ; idem pour un médiateur qui a offert du thé à des migrants syriens. Une pétition est en cours pour la révision de la directive sur l'accès aux médecins.

Le financement de la société civile ne devrait pas seulement couvrir uniquement les ressortissants de l'UE en situation régulière, or la population sans papier croît hors des canaux réguliers, question dont doit se préoccuper le Conseil de l'Europe au moment où le Royaume Uni s'apprête à quitter l'Union européenne.

IV- Que faire pour que la législation nationale et internationale protège davantage les ONG et les individus qui aident les migrants ?

Sahiba GAFAROVA, Azerbaïdjan, Assemblée parlementaire : Présidente de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, Rapporteur de la Commission sur les violences contre les femmes.

Elle encourage la Conférence des OING à se rendre plus visible auprès de l'ACPF. Elle souligne que les Parlementaires pourront mieux agir et mieux protéger les défenseurs des droits de l'Homme s'ils détiennent les informations importantes. L'APCE consulte les ONG à toutes les étapes de leur travail et a effectué des visites intéressantes dans les Etats membres. Il faut résorber le fossé idéologique entre les ONG et les autorités publiques et nationales.

METAdrasi a été invité lors de la réunion à Paris et a insisté sur les difficultés des ONG souvent isolées. Il existe une grande violence à l'encontre des migrants, à cause d'un climat de crainte, de tension qui provoque un renoncement d'entraide. Se reporter au programme « No hate, no speech » - « Non au discours de haine » Il faut des « veilleurs », des agents de propositions.

Anna RURKA Présidente de la Conférence des OING, a réitéré le besoin de développer les mécanismes garantissant l'indépendance des ONG dans leurs rapports aux autorités publiques. Elle a insisté pour que le Comité des Ministres et l'ACPE se prononcent sur « le délit de solidarité » présent dans la législation de plusieurs Etats membres. La Directive 2002/90/CE de l'Union européenne du 28.11.2002, définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irrégulier, donne aux Etats membres le choix d'exempter l'aide aux migrants de sanctions pénales, lorsqu'il ne s'agit pas d'une activité lucrative.

V- Parole aux représentants des OINGs

Réseau Eglises et libertés

L'afflux des migrants s'inscrit dans la durée. En plus de l'accueil humanitaire, il est nécessaire de réfléchir aux causes de cet afflux, sur la pauvreté et la misère des pays du Sud africains.

Réponse d'Anna Rurka : Cela relève du mandat des Affaires juridiques ; néanmoins on peut dire qu'il y a un déni de solidarité. Notre souhait est l'arrêt des livraisons d'armes dans les pays en conflit.

Représentant Internationale pour la Paix et la Conciliation : Victor KAMYSHANOV : La Russie accueille 11 millions de réfugiés chaque année dont 1 million venant d'Ukraine et aucune allusion faite aujourd'hui. Les ONG russes font une pression énorme auprès des autorités pour soutenir les migrants en sachant que les migrants d'Asie centrale viennent sans besoin de visa.

Une des divisions de notre organisation a envoyé un rapport à la Conférence des OING. Nous ne pouvons pas négliger l'expérience de la Russie dans les conditions du Brexit. Et il faut cesser la tendance, à la Conférence, soit de dire du mal soit ne rien dire de la Russie.

Réponse d'Anna Rurka Aujourd'hui, il n'a été question que de la Grèce et de la Turquie.

Association Européenne des Enseignants : Jean-Claude GONON : Il est important d'avoir reconnu, aujourd'hui, que les membres des ONG sont des veilleurs, des agents de propositions et des régulateurs. L'accueil est prioritaire. Il est difficile de discerner les causes exactes des migrations. Il s'agit souvent d'un exil forcé. Nécessité de collaborer entre associations, de respecter les associations de terrain. Parfois des ONG arrivent avec de l'argent et détruisent le tissu social. Importance du cadre de référence de la culture démocratique du Conseil de l'Europe, un outil de poids.

Un intervenant : Comment la Conférence des OING peut-elle avoir un rôle de facilitateur ?

Réponse d'Anna Rurka Elle souligne l'impact de la Conférence des OING sur les Etats membres. En ce qui concerne les financements européens, nous nous efforçons de sensibiliser, de lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale. L'accent est mis sur l'hébergement, l'emploi. Il appartient aux ONG de prendre contact sur le plan national. Dans ce domaine, il y a souvent confusion et les ONG ne connaissent pas la répartition des fonds.

Réseau européen d'action sociale : Léon Dujardin : à chaque appel d'offres, pour répondre il faut être 3 ONG européennes + des associations hors de l'Europe. Récemment, un programme pour enfants immigrés a été adopté.

Réponse d'Anna Rurka Question de l'orientation des appels d'offres. Comment les ONG peuvent-elles nouer des contrats de partenariat avec ECHO ou autre ?

Fédération européenne de la police sur le rôle joué par la police. Les gouvernements ne souhaitent pas connaître l'ampleur des problèmes et il n'existe aucune concertation entre les Etats membres pour les modalités d'actions. En outre, il faut réfléchir au bien-être des travailleurs humanitaires qui ont le droit d'être protégés.

En Grèce, avec la crise, le budget santé diminue et de nombreuses maladies sont en recrudescence.

Fédération Internationale pour la Paix et la Conciliation : Victor KAMYSHANOV : Nécessité d'analyser la situation dans les pays d'origine des migrants. Les politiques vont-ils tenir compte de la thématique de la nécessité d'un instrument juridique pour surmonter les obstacles ?

Conclusion d'Anna Rurka le but de cette réunion était d'échanger et non d'être d'accord !

VI – Election du vice-Président de la Commission des Droits de l'homme

A été élu Simon MATTHIJSEN , néerlandais, Institut européen de l'Ombudsman (EOI)

VII – Adoption du Règlement révisé de la Conférence des OING

- 4 vice-présidents – 3 rapporteurs
- Une voix consultative pour le Président du Conseil des experts

- Suppression de la mention de Président d'honneur
- Faciliter la concertation des OING et porter à 3 mois le délai de la communication (*demande de B. Le Gouis*)

Le règlement modifié et adopté a pris effet dès le 24 juin 2016.

« Les choses sont en train de changer. La Charte de la communication a été adoptée : la Conférence des OING travaille sur 3 niveaux :

- 1) ONG dans la Conférence
- 2) Vers le Conseil de l'Europe
- 3) Vers l'extérieur du Conseil de l'Europe

Nous travaillons sur l'introduction de protocoles pédagogiques, l'harmonisation des communications, la consultation des ONG sur ce qu'elles désiraient faire au niveau de la communication de la Conférence. »

VIII - OING Service

La Présidente Maritchu RALL rappelle que OING Service est la structure financière qui soutient les activités de la Conférence telles que les « tables-rondes » et les événements parallèles « side events » : femmes et religion, traitement des réfugiés et des OING défendant leurs droits. A ce jour, 100 OING ont donné leur contribution. Un rappel sera fait début septembre. Le soutien des OING est important pour soutenir les actions de la Conférence, il est indispensable pour valoriser leurs travaux.

IX – Commissions thématiques et textes adoptés

Commission des Droits de l'Homme

1) Adoption de la Recommandation présentée par l'Association Promo Lex (Moldavie) sur la protection des Défenseurs des droits de l'homme en Transnistrie (Moldavie)

Il s'agit d'une étape qui suit la visite organisée à l'automne 2015. La recommandation a une dimension régionale bien qu'elle porte sur une région spécifique et le maintien du droit initial.

2) Points forts : - le « side event » : « Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes : avancées et recul ? »

- Création de 2 groupes de travail : 1) Droit des enfants – 2) les Droits de l'Homme et le numérique
- Les travaux de la CEDH et le Comité de bioéthique du Conseil de l'Europe : présentation par Jean-Bernard MARIE
- Attire l'attention des ONG sur la représentation de plus en plus fréquente de la Conférence dans les Comités et les différents organes du Conseil de l'Europe

Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux

1) Recommandation adoptée à l'unanimité dans la ligne de la Recommandation CM/Rec(2014)2 du Comité des Ministres aux Etats membres et à l'Europe : Prise en charge sanitaire et médico-sociale et respect des personnes âgées. Il faut lutter contre une réelle discrimination à l'égard des personnes âgées. On appelle les gouvernements des Etats membres, aux administrations locales, régionales et nationales à considérer la protection des droits ainsi que le droit au vieillissement en bonne santé.

2) Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) en octobre 2016. « *Vivre ensemble dans des sociétés culturellement diverses : (se) respecter, dialoguer, interagir* ». Possibilité aux ONG et aux pouvoirs locaux d'organiser des manifestations et consultations.

3) Lancement d'un groupe de travail pour préparer une journée « Santé publique et cohésion sociale » : consulter le site internet de la commission.

Commission Education et Culture

Les travaux ont été réalisés conformément à notre plan d'action : production d'un vade-mecum, c'est-à-dire d'un document avec des préconisations pour la mise en œuvre du cadre de référence adopté par la Commission Education et Culture du Conseil de l'Europe.

Ces préconisations sont basées sur les travaux de 4 groupes de travail :

- 1) Eduquer au dialogue interculturel ou vivre ensemble en Europe (Fernand JEHL-Réseau Européen Eglises et Libertés)

- 2) L'enseignant en interaction avec son environnement, une responsabilité partagée (Brigitte BESSON)
- 3) L'enseignement de l'histoire – une éducation à la citoyenneté (Jérôme GROSNON-Réseau Européen Eglises et Libertés)
- 4) Du bon usage des médias numériques

Tous les 4 groupes travaillent dans le sens du vade-mecum

Commission Egalité Femmes-Hommes Présidente Anne NEGRE (Alliance Internationale des Femmes)
Groupe de travail : accès aux droits de l'homme, égalité hommes-femmes, droits des femmes en matière de religion. L'Article 17 du Traité de Lisbonne : l'égalité entre hommes et femmes existe dans la plupart des pays européens, mais quand est-il en matière de religion ?

« Side event » : « *Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes : avancées et reculs ?* » avec les interventions remarquables de plusieurs ministres de culte différents ; Mohamed TAHIRI, Aumônier, Prêcher de la Grande Mosquée de Strasbourg a invité les participants à lui rendre visite. Deux axes majeurs semblent devoir se faire jour : la nécessité d'un espace libre et sécurisé pour les discussions ; un lieu où puissent se présenter ces réflexions, et pas seulement sur les religions.

Forum Intergénérationnel Organisation d'un Forum/Speed-Dating intergénérationnel avec un accent particulier sur la jeunesse. Le but était de rassembler les acteurs de la société civile (associations, ONG, OING et la jeunesse non-organisée) et ainsi de permettre de construire des ponts entre les jeunes et moins jeunes d'horizons différents autour de valeurs communes pour assurer la voix des jeunes soit entendue et leurs messages politiques inclus dans les travaux de la conférence des OING.

Une plate-forme intergénérationnelle de débat et prise de position a été initiée.

« Ensemble, faire entendre la voix de la société civile ! »

X – Gestation pour autrui – appel à contribution à la position commune de la Conférence

Mise en alerte par Anne NEGRE, Experte Egalité Femmes-hommes.

Une proposition de la Conférence, brève, 3 pages maximum, sera rédigée à partir du projet de texte qui existe et déjà disponible, en prenant en compte les contributions des OING alimentées par la perspective des Droits de l'Homme. Dans un délai bref, le texte, traduit en anglais, sera mis à disposition sur le site de la Conférence.

3 rédacteurs, Michel Aguilar, Thierry Mathieu et Anne Nègre ont pour mission de recueillir les contributions jusqu'au 15 août 2016 et de présenter une mouture respectueuse, centrée sur les Droits de l'Homme, pour le présenter le 10 octobre 2016 et que la Conférence puisse l'adopter en janvier 2017.

E-mails des trois rédacteurs :

anne.negre@orange.fr, thierry.mathieu31@gmail.com, michel.aguilar@orange.fr.

Il n'existe pas d'accord entre les Etats membres et la Conférence n'est pas assez réactive

Présidente Anna Rurka : soit la Conférence s'engage soit on privilégie la thèse de la Commission parlementaire ?

Une intervenante : la gestation pour autrui (GPA) est un sujet compliqué et pas consensuel ; la décision est délicate. S'il y a un droit des femmes, c'est bien celui-là.

Anne Nègre : Nécessité d'une position claire de la Conférence et un soutien important sur le sujet.

Un intervenant russe : Il soutient cette position. Nous serions incomplets de réduire ce sujet à une question de droit et d'éthique. La médecine essaie de sauver les enfants nés au 5^{ème} mois et des maladies très graves sont répandues. Ce domaine compliqué nécessite des spécialistes en médecine

Autre intervenant Nécessité de rédiger un ensemble de tous les arguments en supposant que l'Assemblée parlementaire s'appuie sur de bons arguments.

Michel Aguilar : Refus « d'une précipitation » même pour tenir les délais ; une cohérence est nécessaire tout en garantissant une qualité de réflexion. Proposition : si des ONG ont déjà fait des travaux substantiels dans la perspective des Droits de l'Homme, nous restons sur la proposition faite.

Rémi Il existe une déclaration du Parlement européen sur le sujet : « La condition de GPA va à l'encontre de la dignité humaine de la femme. Le corps devient une marchandise exploitée d'un point de vue économique ».

Proposition de Michel Aguilar adoptée !

XI – Conclusions

La Présidente de la Conférence des OING, Anna RURKA, remercie l'Assemblée pour sa disponibilité. Elle note :

- l'évolution de la Conférence
- l'adoption de la Charte de la communication en ligne
- le travail sur 3 niveaux : 1) ONG dans la Conférence
 - 2) Vers le Conseil de l'Europe
 - 3) Vers l'extérieur du Conseil de l'Europe
- le travail sur l'introduction de protocoles pédagogiques, l'harmonisation des communications et la consultation des ONG.

Brigitte LE GOUIS
Joëlle HAEUSSER